

Institution Jeanne d'Arc
CIRCULAIRE RENTRÉE 2015-2016
ÉCOLE



Entrée : 306 Rue Marius Cadoz 01170 GEX

Adresse Postale : 273 rue de Genève 01170 GEX

Téléphone : 04 50 28 44 10

Télécopie : 04 50 28 44 11

Courriel : secr.eco@jda-gex.org

Comptabilité : 04 50 28 36 02

Site Internet : www.jda-gex.org

*Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document
Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire
À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE
Des dates sont à noter dans vos agendas*



Les documents suivants sont à retourner *IMPÉRATIVEMENT*

au secrétariat pour le **17 Août 2015 - Dernier délai**

❖ **La fiche de renseignements (envoyée par voie postale) :**

1) A remplir correctement sans oublier **la signature du « payeur »**.

2) Penser à cocher une des cases concernant la « **CNIL** » : communication des renseignements du fichier famille à l'APEL

3) Adhésion à l'APEL (*la cotisation sera automatiquement facturée au 1^{er} trimestre. **Ne pas envoyer de règlement!***)
Cocher **uniquement OUI**.

❖ **Le mandat SEPA et votre RIB (en page 3)**

*Ce document ne concerne que les nouveaux parents souhaitant opter pour le prélèvement automatique **ou** pour tout changement de compte bancaire*

Ne pas oublier la signature du « payeur ».

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune des nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC JEANNE D'ARC** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC JEANNE D'ARC**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR47ZZZ394924

Débiteur

Votre Nom _____

Votre
adresse _____

CP/Ville _____

Franco

IBAN

BIC

A

Signature : _____

Créancier

OGEC JEANNE D'ARC

273 Rue de Genève

01170 GEX

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

Rentrée scolaire 2015 : mardi 1er septembre 2015 à 8h30

JOURS	MATERNELLE	PRIMAIRE
LUNDI	Entre 8h25 et 8h45- <u>11h45</u>	8h25 – 11h50
MARDI		
JEUDI	<u>13h25</u> – 16h30	13h25 – 16h30
VENDREDI		

L'école ouvre ses portes dès le 1^{er} jour à 8h00.

A partir de 8h45, vous pourrez exceptionnellement ce jour, stationner sur le parking des bus.

La classe de **Petite Section de maternelle** propose une rentrée en 2 temps :

Mardi 1 septembre : 1^{er} groupe AMAUDRIC DU CHAFFAUT Jean à JACQUIER Livia

Jeudi 3 septembre : 2^{ème} groupe de LAUREYNS Apolline
à WESTEEL-DENISE Joffrey

Les enfants du 1^{er} groupe resteront à la maison

Vendredi 4 septembre : Tous les enfants sont accueillis

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

La cantine, l'étude surveillée et la garderie fonctionnent dès le 1^{er} jour.

Pour les élèves externes, le portail ouvre à 13h15.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Tous les jours dès 8h00.

Enfants de maternelle en salle polyvalente.

Enfants du primaire sur cour du primaire.

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les jeunes enfants avant 8h00, heure d'arrivée des surveillants.

CHANGEMENTS ET NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

Le prix d'un repas occasionnel passe à **7,00€**

Une carte cantine ou une carte d'autorisation de sortie coûte maintenant **8,20€**.

Utilisation d'Ecole Directe pour la facturation des familles.

EQUIPE EDUCATIVE

Chef d'Établissement : Monsieur Jean-Gilles DANO

Site Jeanne d'arc Gex

Petite Section	Mme GRANGE	CE2 A	Mme TROKSIAR	CM1 C	Mmes VIELLIARD et MARQUANT
Moyenne Section	Mme SAINT-QUENTIN	CE2 B	Mmes DALMAS-MENSA et GONZALEZ	CM2 A	Mme LIAIGRE + à nommer
Grande Section	Mmes BARRHOUT et BENEZETH	CM1 A	Mmes CHARLIER et DUVIER	CM2 B	Mme WANECQ
CP B	M. DAVID	CM1 B	Mme LATOUR	CM2 C	Mmes MOREL et NAYET
CE1 A	Mme REYNAUD				
CE1 B	Mmes JEANMONOD et LIAIGRE				
Regroupement d'adaptation			Mme FREGAT		

ASEM : Mme Mugnier, Mme Barand et Mme Leonardi

Surveillance du repas : Mme Martinez, Mme Mugnier, Mme Barand, Mme Habib et Mme Leonardi

Site Saint Etienne

Site de VILLARD					
CP A	Mme PEYROT	CE1 C	Mme BAUMARD Adjointe de direction		
Site de VESENE					
CE2 D	Mme VEYRAT-PEINEY	CM1 D	Mme DUBY Adjointe de direction	CM2 D	Mme SAMOUILLET



SORTIES DES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Nous prions les parents de bien respecter les horaires scolaires et s'il doit y avoir **attente**, d'éviter les couloirs de maternelle.

RAPPEL: l'accès aux dortoirs est réservé exclusivement aux enfants accompagnés de la maîtresse ou de l'aide maternelle.

Fin des cours : 11h45 Reprise : 13h30

SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h30, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés **jusqu'à 16h45.**

Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.

La desserte rapide n'est pas un lieu de stationnement.

Elle vous permet de prendre en charge vos enfants rapidement avant de repartir **sans que vous ayez à descendre de votre véhicule. Le civisme est de rigueur!**

Les familles qui l'empruntent doivent imposer à leurs enfants de guetter l'arrivée de la voiture depuis la cour.



GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (Voir les «conditions générales» sur le site internet)

Ce service fonctionne dès le 1^{er} jour.

- Les élèves de l'étude ne peuvent pas sortir **avant 17h30.**
- 18h15 est une heure déjà bien tardive, enfants et personnels ont hâte de rentrer chez eux.
- Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.
- ***En fonction des effectifs constatés au 15 septembre, il n'est pas exclu que nous devions appliquer des quotas de fréquentation en Garderie/Etude.***

Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h45-18h15

En cas de problème, vous pouvez contacter :

- la surveillante de l'étude/garderie au 04 50 28 44 10

Maternelle
Salle de rythmique

CP B/CE1 B
Salle E003

CE1 A/CE2 A et B
Salle E004

CE2 D/CM1 A et B
Salle E001

CM2 A, B et C
Site du collège

Les salles d'étude sont indiquées.



[SORTIE DE SKI \(Voir les «conditions générales» sur le site internet](#)

ATTENTION

➤ **le changement d'horaires** se fait au **retour des vacances de Noël** jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

ANNULATION SORTIE SKI

En cas d'annulation anticipée dès le vendredi

- ✦ Fin des cours : 11h45
- ✦ Reprise des cours : 13h25

En cas d'annulation le lundi matin

- ✦ Fin des cours : 11h15
- ✦ Reprise des cours : 13h25



LE SOUTIEN

De nouvelles réglementations se mettront en place, le soutien, fera l'objet d'une circulaire vers le 15 septembre 2015.

OBJETS TROUVÉS

Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur un portant, dans le hall d'entrée de l'école.

KERMESSE

Date fixée au samedi 25 juin 2016

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

Notre partenaire : ASC INTERNATIONAL HOUSE www.asc-ih.ch

Responsable : Mme Dubuisson **Courriel :** bev.dubuisson@asc-ih.ch

Tous les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les cours seront donnés aux enfants du CP au CM2.

➤ **SECTION ANGLOPHONE**

Trois heures de cours d'anglais et l'activités « cross-curricular » par semaine destinées aux enfants de langue maternelle anglaise, et ceux qui parlent anglais couramment en famille, suivant le syllabus du « English National Curriculum » avec les enseignants diplômés de Grande Bretagne.

➤ **DÉCOUVERTE DE L'ANGLAIS**

Deux heures de cours d'anglais langue étrangère pour les élèves non anglophones, avec des enseignants spécialisés et diplômés dans l'enseignement des langues pour jeunes apprenants.

Une heure d'activités en anglais avec des enseignants et animateurs de langue maternelle anglaise : théâtre, bricolage, musique, chant , projets de l'histoire et géographie etc. Le but est de travailler en équipe, en anglais, en toute confiance, afin de réaliser des petits projets ensemble.

Pour chaque niveau, les élèves pourront passer, à la fin de l'année scolaire un test le : LONDON TEST OF ENGLISH validant leur niveau de langue.

L'organisation de la matinée:

- Début des cours à 8h30
- Pause surveillée de vingt minutes à 10h30.
- Fin des cours à midi après avoir participé au rangement du matériel.



Le prix de ce programme :

Ce programme n'est pas inclus dans le prix de la scolarité. Le coût sera indiqué sur la facture de la scolarité à Jeanne d'Arc, le mode de règlement sera identique à celui de la scolarité.

Nombre d'enfants	Matin		Après-midi	
	3h découverte de l'anglais	3h section anglophone	3h section anglophone	2h découverte de l'anglais
JDA 1	1 219 €	1 219 €	1 219 €	830 €
JDA 2	993 €	993 €	993 €	789 €
JDA 3	884 €	884 €	884 €	743 €
EXT 1	1 282 €	1 282 €	1 282 €	830 €
EXT 2	1 056 €	1 056 €	1 056 €	789 €
EXT 3	947 €	947 €	947 €	743 €

- Frais pédagogique facturés sur le 1^{er} trimestre : 50€/enfant

Ce tarif est forfaitaire pour l'année. Si un cours est annulé en cas de force majeure, il ne sera pas récupéré.

ENGLISH PROGRAMME (suite)

PEARSON TEST OF ENGLISH

Pour chaque niveau de l'anglais langue étrangère, les élèves passeront, à la fin de l'année scolaire un test le : PEARSON YOUNGERS LEARNERS TEST OF ENGLISH validant leur niveau de langue.

Le test n'est pas obligatoire. Le coût du test (de 35 à 50€ par année) sera facturé au moment de l'inscription au test.

SECTION INTERNATIONALE FERNEY VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

VACANCES SCOLAIRES Zone A

	Du (après la classe)	Au matin du
TOUSSAINT	Vendredi 16 octobre 2015	Lundi 2 novembre 2015
NOEL	Vendredi 18 décembre 2015	Lundi 4 janvier 2016
HIVER	Vendredi 12 février 2016	Lundi 29 février 2016
PRINTEMPS	Vendredi 8 avril 2016	Lundi 25 avril 2016



PAS DE COURS LES JOURS FÉRIÉS

Armistice	Mercredi 11 novembre 2015
Lundi de Pâques	Lundi 28 mars 2016
Pont de l'Ascension	Jeudi 5 et Vendredi 6 mai 2016
Lundi de Pentecôte	Lundi 16 mai 2016

Attention : le mercredi 18 mai 2016, les élèves auront école toute la journée.

FIN DES COURS

La fin des cours est fixée, selon le calendrier national au mardi 5 juillet 2016 au soir. Lundi 4 juillet sera une journée pédagogique des enseignants, le mardi 5 juillet sera rattrapée le mercredi 18 mai. **La sortie des élèves s'effectuera le vendredi 1^{er} juillet au soir.**

COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels et répondre à une réelle urgence**.

Il est très important de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais des « Echos de Jeanne d'Arc » disponibles tout au long de l'année sur le site de l'Institution : Onglet Ecole, Actualité, les Echos.

Nous vous informons que toutes les informations, circulaires, menus cantine sont sur notre site : www.jda-gex.org

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail (secr.eco@jda-gex.org) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement).

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (copie au chef d'établissement).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accident sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accident. (cf. conditions générales)



Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.

Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.

CARTES : cantine et autorisation de sortie

- 1) Carte-cantine : chaque élève reçoit en début de chaque année scolaire, une nouvelle carte badge permettant d'accéder au service restauration et au CDI pour l'emprunt des livres. **Pour les nouvelles familles, cette carte sera facturée 8,20€ au 1^{er} trimestre.**

Elle permet de gérer le passage cantine. La non présentation de cette carte génère une recherche de l'enfant, ralentit le passage cantine ce dont nous n'avons vraiment pas besoin ! Aussi 2 oublis consécutifs auront pour conséquence des avertissements avant sanction. **Voir règlement.**

- 2) Carte d'autorisation de sortie : elle permet à l'élève de sortir seul à la fin des cours du matin (11h45) et du soir 16h20.

→ **En cas de perte, effectuer un règlement de 8,20€ au secrétariat de l'école primaire.** Les nouvelles cartes sont éditées tous les lundis matin au collège.

CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2^e et 3^e trimestre.**

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 3 décembre 2015 et le jeudi 17 mars 2016** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.

RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence du médecin scolaire.



REPAS SOLIDARITÉ

Deux ou trois fois par an, un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution. Il s'agit de soutenir financièrement des associations. Avant chaque repas, une circulaire explicative est transmise aux élèves pour information aux familles. Le repas ce jour-là est composé d'un plat unique (spaghettis ou riz). Exception pour les enfants de maternelle et CP : un repas complet leur est servi.

L'un d'entre eux est toujours destiné à **Haïti-école***, les autres sont attribués à diverses associations. Pour l'année précédente, nous avons proposé trois repas solidarité pour les associations suivantes : **Ensemble pour N'Diogo**, **Hubert Guoin** et **Enfance Népal**.



**Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est réservé en priorité aux lycéens et collégiens mais des places sont attribuées aux enfants du primaire.

Veillez vous rapprocher du secrétariat pour récupérer un formulaire.

SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine). Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.



ANIMATION PASTORALE



Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

Pèlerinage à la Chapelle de Riantmont (Vesancy), vendredi 17 juin 2016.

De la Maternelle au CP, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tous petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

Du CE1 au CM2, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2015, deux parcours sont toujours proposés (cf circulaire pastorale). Le choix s'effectue pour les nouveaux élèves **avant le vendredi 21 août 2015** (retour par mail ou courrier).

Pour la première communion

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe, des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion chrétienne.

N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.

Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.

"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !

Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".

Liste des prêtres

LISTE DES PRÊTRES DU PAYS DE GEX		
PAROISSES	PRÊTRES - ADRESSES	TÉLÉPHONES
Cessy, Echenevex, Grilly, Sauverny, Segny, Versonnex,	Père Grégoire de Kermenguy 82 rue Saint Denis - 01170 Cessy paroissedecessy01170@orange.fr e.fr	04.50.28.30.28
Thoiry, St Jean de Gonville, Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny	Père Pierre-Yves MONNOYEUR 1 Place de l'Eglise - 01710 Thoiry paroissesdecfpp@orange.fr	04.50.41.20.86
Chevry, Crozet, Saint-Genis- Pouilly, Sergy	Père Alexandre NTUNGASANI 8 rue du Bordeaux - 01630 St Genis Pouilly www.paroissedestgenis.free.fr	04.50.42.12.32
Ferney-Voltaire, Prévessin- Moëns, Ornex,	Père Jean-Philippe BERNARD 1 bis rue de Gex - 01210 Ferney Voltaire preferor@gmail.com	04.50.40.64.41
Gex et Divonne les Bains	Père Tanguy de La Gironière Père auxiliaire : Roger PELLICCIA Place de l'Eglise - 01170 Gex www.paroissedegex.org – www.paroissededivonne.org	04.50.41.55.60

Diacres permanents au service de l'Evêque :

Pierre-Bernard LE BAS (Cessy), Christian MARCOUX (Gex), Pascal MOREL (Gex).

Père Martin SOBOUL, Vicaire de Cessy et Aumônier de l'Institution Jeanne d'Arc.